

**Samedi 3 MARS**  
20 h 30

"CLINT EASTWOOD NOUS LIVRE UNE HISTOIRE INCROYABLE"

**15h17 pour Paris**  
De Clint Eastwood  
Durée : 1h34  
Genres : Drame, Thriller

**Dimanche 4 MARS**  
15 h

3 NOMINATIONS AUX GOLDEN GLOBES  
MEILLEUR FILM  
MEILLEUR ACTEUR  
MEILLEURE CHANSON

**The Greatest Showman**  
De Michael Gracey  
Durée : 1h44  
Genres : Comédie musicale, Drame

**Mercredi 7 MARS**  
15 h

D'APRÈS UNE PRÉHISTOIRE VRAIE  
DÉCOUVREZ LES ANCIÈTRES DE WALLACE & GROMIT ET CHICKEN RUN

**Cro Man**  
De Nick Park  
Durée : 1h29  
Genre : Animation

**Samedi 10 MARS - 20 h 30**  
**Dimanche 11 MARS - 15 h**

**La Ch'tite Famille**  
De Dany Boon  
Durée : 1h46  
Genre : Comédie

**Samedi 17 MARS**  
20 h 30

**Black Panther**  
De Ryan Coogler  
Durée : 2h15  
Genres : Action, Aventure

**Dimanche 18 MARS**  
4€

LA SÉANCE

**La Ch'tite Famille**  
De Dany Boon  
Durée : 1h46  
Genre : Comédie

**Le retour du héros**  
De Laurent Tirard  
Durée : 1h30  
Genres : Historique, Comédie

**Samedi 24 MARS**  
20 h 30

**Tout le monde debout**  
De Franck Dubosc  
Durée : 1h47  
Genre : Comédie

**Dimanche 25 MARS**  
15 h

Pierre Richard Sophie Marceau

**Mme Mills, une voisine si parfaite**  
De Sophie Marceau  
Durée : 1h28  
Genre : Comédie

**Samedi 31 MARS**  
20 h 30

TOBY KEBBELL MAGGIE GRACE  
PAR LE RÉALISATEUR DE FAST AND FURIOUS ET XXX

**Hurricane**  
De Rob Cohen  
Durée : 1h40  
Genres : Thriller, Action

**Mercredi 4 AVRIL - 15 h**  
**Dimanche 8 AVRIL - 15 h**

PAR L'ÉQUIPE DES PROS

**Gaston Lagaffe**  
De Pierre-François Martin-Laval  
Durée : 1h30  
Genre : Comédie

**Samedi 7 AVRIL**  
20 h 30

"UN SCÉNARIO AUX REBONDISSEMENTS DIABOLIQUES"

**Le secret des Marrowbone**  
De Sergio G. Sánchez  
Durée : 1h51  
Genres : Thriller, Epouvante-horreur



# LE TAMBOUR DE VILLE - BLÂMONT

Mairie de Blâmont  
Place de l'Hôtel de Ville  
54450 Blâmont  
03 83 76 28 28  
mairie@blamont.fr  
http://blamont.fr  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
10-12 h & 15-17 h



## 2018 - Grands et petits travaux

2017 a été l'année des travaux : abribus, place de l'hôtel de ville et rue des Voileurs. 2018 verra le lancement de la rue du 18 novembre, de la descente du moulin et du parc bon-accueil. Mais grands projets n'empêchent pas de menus travaux d'embellissement :

- afin de mettre la touche finale à la rénovation du parterre de la poste, un bac a été mis en place, donné par le magasin Intermarché et entièrement rénové par les petites mains de l'atelier menuiserie.
- Place du Général de Gaulle, les arbres bordant le trottoir (côté pharmacie) ont été abattus ; les derniers vents violents essuyés dans la commune, le mauvais état de l'ensemble des branches, et le risque ainsi encouru pour les véhicules garés à cet endroit, ont



contraint les équipes municipales à procéder à la coupe des arbres. Dans le projet de rénovation de la place proposé par la commission du cadre de vie, ils seront remplacés par des magnolias grandiflora identiques à ceux de la place de l'Hôtel de Ville, afin de donner une cohérence à l'embellissement de la commune.

## Modification des fréquences de la TNT à partir du 28 mars 2018



Le 27 mars 2018, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences hertziennes de la TNT, dans le cadre des décisions prises par le premier ministre pour libérer les fréquences de la bande des 700 MHz utilisés par les services audiovisuels, vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G). Ce changement de fréquences aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre). Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont pas impactés.



Si vous recevez la TNT par antenne-râteau, vous devrez donc effectuer une nouvelle recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 27 mars.

## Marcher dedans...



ne porte pas bonheur, notamment au propriétaire de l'ami à quatre pattes qui a gratifié le trottoir de sa crotte ! Car la crotte de chien est assimilée à des ordures ménagères, et par conséquent :

- Le code pénal (Art. R. 633-6) prévoit une contravention de 3<sup>ème</sup> classe pour le fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser des ordures ou déchets dans un lieu public. C'est -à-dire 68 € si le paiement s'effectue avant 45 jours, et 180 € au-delà de ce délai.
- Le propriétaire du chien est tenu de ramasser par ses propres moyens les crottes de son animal, dans tout espace public, pelouse, trottoir, chaussée... ou même caniveau !
- Il est interdit de déposer ses déchets dans la poubelle d'autrui : les corbeilles municipales n'ont pas vocation à recevoir ce type de dépôt (d'autant qu'avec le système de pesage embarqué, le coût de leur enlèvement est alors à la charge de tous les habitants). Le propriétaire du chien doit donc ramasser ses déchets et les rapporter chez lui pour les mettre dans ses ordures ménagères.

De très nombreuses communes sont lassées d'engager depuis des années des budgets toujours plus importants pour lutter contre les crottes de chien, et se tournent désormais vers la répression, allant même jusqu'à ficher les chiens par leur ADN. Mais avant d'en arriver à une telle extrémité, ne peut-on aimer son animal sans faire une vie de chien à son voisinage ?

Mon humain est propre et bien élevé :



Il ramasse mes

## Du côté de chez nous



### Repas des anciens

Le dimanche 21 janvier, dans les salons de l'Hôtel de Ville, a eu lieu le repas des seniors de la commune. 65 personnes se sont réunies, autour d'un repas très apprécié, dans une ambiance chaleureuse et festive. L'animation était assurée par Patrick Perrin de Blâmont. Nouveauté cette année : une galette a été offerte aux participants et, chaque roi et reine a reçu un cadeau. Il faut noter aussi que cette année encore, un circuit de ramassage automobile avait été mis en place avec un véhicule mis à disposition par la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

### 2D Compétition - 10 février

L'association 2D compétition a organisé le samedi 10 février dans les salons de l'hôtel de ville sa 8<sup>ème</sup> choucroute. Les 119 inscrits ont pu assister à la remise de prix à 3 commissaires, 1 pilote, 1 copilote et 1 pilote de caisse à savon. Ce fut aussi l'occasion d'assister à 5 heures de projection de rallye sur grand écran ou encore de concourir sur le simulateur de rallye très réaliste.



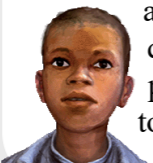
### Bébés de l'année 2017

Le vendredi 9 février, la municipalité et le CCAS, ont reçu les nouveaux nés de l'année 2017 et, après un moment festif, chacun des enfants s'est vu remettre un cadeau de bienvenue.

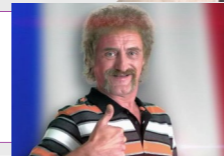


### Ecoles et collège au cinéma

Les 7, 8, 9, et 12 février, ce sont les écoles de Blâmont, Cirey et Benaménil, ainsi que le collège de Cirey qui sont venus assister aux projections de Shaun le Mouton et d'Adama, regroupant ainsi 472 enfants.



Il y avait longtemps qu'à Blâmont une affaire d'élection n'avait pas mobilisé tant de monde : 268 spectateurs, c'est-à-dire 100 % d'occupation de la salle ! Référendum absolu pour Jeff Tuche ce dimanche 11 février 2018 au cinéma.



### La Belle Rural'idée



La Belle Rural'idée

Cette nouvelle association, dont le siège est à Badonviller, est « un label ruralité qui met en valeur les richesses de notre territoire », et qui rayonne sur tout le périmètre de la communauté de communes de Vezouze en Piémont. Elle est née de la volonté d'un collectif de producteurs et de consommateurs, qui travaille à faire connaître les produits et les richesses de notre belle région, avec pour devise : « faites le choix de consommer local et nous changerons l'avenir de nos territoires ! ». Ayant déjà à son actif différentes manifestations (dont le marché des producteurs locaux du 1<sup>er</sup> mai 2017 à Blâmont, celui du 14 octobre 2017 à Saint-Sauveur, ainsi que des marchés de Noël dans les écoles de Badonviller) l'association va poursuivre ses actions, avec la foire du 1<sup>er</sup> mai 2018 à Blâmont. Elle compte actuellement 22 producteurs locaux, et des marchés verront le jour sur les communes de Blâmont, Cirey et Badonviller, où les consommateurs pourront également venir chercher leurs commandes.

Pour tous renseignements : [labellerural.ideal@gmail.com](mailto:labellerural.ideal@gmail.com), 06.65.17.37.71 Président Philippe Miot



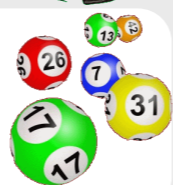
### Repas choucroute Saint-Maurice - 4 mars

L'Association Saint-Maurice, grande paroisse de Blâmont regroupant 35 villages, organise un repas choucroute le dimanche 4 mars à 12 heures à la salle paroissiale de Blâmont. En participant à ce repas, vous permettrez à l'association d'effectuer des menus travaux dans les salles utilisées par les différentes associations, groupes et célébrations. Renseignements auprès de M. Claude Vautrin, 12 grande rue à Mignéville 03.83.72.22.71.



### Loto - 24 mars

Le Comité des Fêtes de Blâmont organise une soirée LOTO, le samedi 24 mars à 20 h, dans les salons de l'hôtel de ville. Venez nombreux, les lots seront très attractifs.



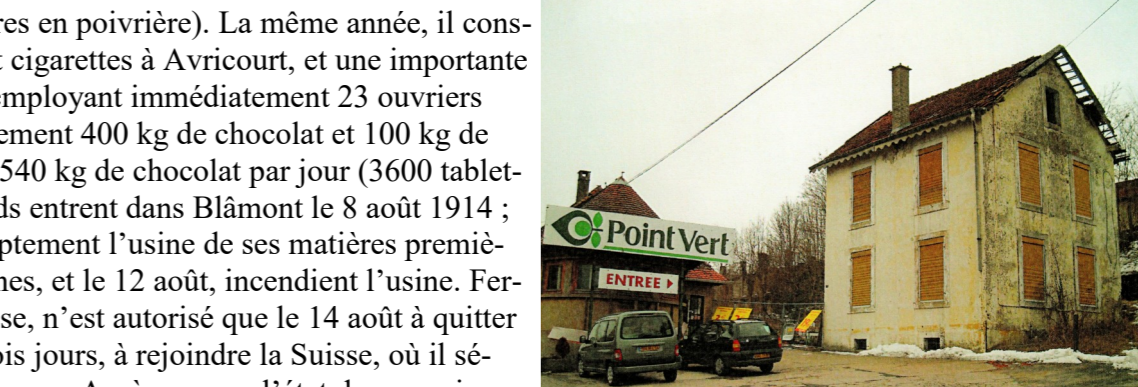
## La photo du mois

Les ruines de la chocolaterie Burrus



Jusqu'en juillet 2011, on pouvait reconnaître dans les bâtiments précédant le Point-Vert, des éléments de la photographie ci-contre, prise après 1918.

Le 13 novembre 1911, l'industriel suisse Fernand Burrus (1884-1955) achète à Blâmont l'ancien château et le bâtiment restant du palais renaissance (centre Croix-Rouge). Il s'y installe avec sa famille et procède à d'importants travaux (rehaussant par exemple les vieilles tours du bâtiment par des toitures en poivrière). La même année, il construit une usine de tabac et cigarettes à Avricourt, et une importante chocolaterie à Blâmont, employant immédiatement 23 ouvriers pour produire quotidiennement 400 kg de chocolat et 100 kg de cacao. Il fabrique encore 540 kg de chocolat par jour (3600 tablettes), lorsque les Allemands entrent dans Blâmont le 8 août 1914 ; les Bavares pillent promptement l'usine de ses matières premières, démontent les machines, et le 12 août, incendient l'usine. Fernand Burrus, citoyen suisse, n'est autorisé que le 14 août à quitter la ville, et parvient, en trois jours, à rejoindre la Suisse, où il séjournera durant toute la guerre. Après guerre, l'état de son usine est tel qu'il renonce à se réinstaller à Blâmont et recrée en décembre 1920 son usine à Saint-Dié, où il continue à exploiter principalement la marque *Omnia*.



En 1913-1914, la chocolaterie exploite trois marques de fabriques : *Fiat*, *Omnia*, et *Montbla* pour les tablettes de chocolat fondant. En 1927, *Omnia* et *Montbla* (marque qui rappelle que le verlan est employé depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle) sont complétées par *Omniatine* et *Montblatine*.



En 1913-1914, la chocolaterie exploite trois marques de fabriques : *Fiat*, *Omnia*, et *Montbla* pour les tablettes de chocolat fondant. En 1927, *Omnia* et *Montbla* (marque qui rappelle que le verlan est employé depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle) sont complétées par *Omniatine* et *Montblatine*.

## Je participe à la vie de la commune

Les bénévoles de l'atelier menuiserie comptent sur votre aide : ils sont à la recherche de matériaux de récupération : planches, vieux pots, arrosoirs... tout ce qui peut être utilisé dans le cadre de la préparation des décors de printemps. Merci d'avance pour votre contribution à l'amélioration de notre commune.

## A ne pas manquer

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Dimanche 4 mars</b>     | A 12 h, salle paroissiale de Blâmont : repas choucroute Saint-Maurice. Renseignements : M. Vautrin 03.83.72.22.71   |
| <b>Lundi 12 mars</b>       | De 14 h à 16 h 30, en mairie, atelier Mémoire et Amitié, pour les rendez-vous <i>Jeux, partage et convivialité</i> .  |
| <b>Mercredi 14 mars</b>    | A 15 h 30, médiathèque : l'Heure du conte « <i>C'est bientôt le printemps</i> ».  |
| <b>Vendredi 16 mars</b>    | De 9 h à 11 h, maison des associations : lieu d'éveil pour enfants de 0 à 3 ans et leurs parents.   |
| <b>Samedi 24 mars</b>      | A 20 h, Salons de l'Hôtel de Ville : Loto du comité des Fêtes.  |
| <b>Lundi 26 mars</b>       | De 14 h à 16 h 30, en mairie, atelier Mémoire et Amitié, pour les rendez-vous <i>Jeux, partage et convivialité</i> .  |
| <b>Vendredi 30 mars</b>    | De 9 h à 11 h, maison des associations : lieu d'éveil pour enfants de 0 à 3 ans et leurs parents.   |
| <b>Du 28 mars au 4 mai</b> | A la médiathèque, Concours de poésie sur le thème de la forêt (remise des prix le 25 mai à 18 h). Ouvert à tous sans limite d'âge. Dépôt des poèmes à la médiathèque, ou par courrier postal ou électronique, en mentionnant nom, prénom, âge et adresse. |



Publication : Mairie de Blâmont  
 Directeur de publication : Thierry Meurant  
 Dépôt légal : Mars 2018  
 Impression : Pixartprinting SRL